



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lycées

Question écrite n° 41237

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la mise en oeuvre d'un enseignement « carrières militaires » dans certains lycées en France. En effet, de nombreux lycéens témoignent d'un désir de connaître les carrières proposées par l'armée, qui offre des métiers dans plus de quatre cents professions. Il souhaiterait connaître son sentiment sur ces enseignements comprenant des conférences, des rencontres, des visites et des stages.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche s'intéresse tout particulièrement à l'information faite dans les établissements scolaires sur les carrières militaires. Cette information est diffusée, en partenariat avec les représentants du ministère de la défense, dans le cadre des activités des trinômes académiques. Les trinômes académiques, créés en 1987, sont issus du protocole éducation/défense de 1982 et confortés par le protocole de 1982. Constitués par les représentants des autorités militaires, des associations régionales de l'IHEDN et les délégués académiques de défense, les trinômes sont pilotés par les recteurs d'académie. Les trinômes académiques contribuent très largement à donner aux enseignants les moyens de transmettre à leurs élèves les notions essentielles concernant la défense sous tous ses aspects. L'information sur les métiers de la défense s'insère dans l'éducation à la défense que l'éducation nationale a l'obligation d'assurer (loi du 28 octobre 1997). De 2002 à 2004, un certain nombre d'opérations d'information ont ainsi été menées en particulier par les trinômes d'Amiens, de Besançon, de Nice, d'Orléans et de la Réunion : découverte de la formation professionnelle dans les armées par la visite d'un atelier d'un régiment du génie ou des métiers de l'armée de l'air ou de la marine par la visite d'une base aérienne ou d'un bâtiment de combat, organisation d'un forum des métiers de la défense. Au-delà de ces actions ponctuelles, certaines comme les signatures de protocole d'échange de compétences et d'aide mutuelle entre bases militaires et lycées professionnels ou scientifiques ou encore le jumelage d'établissements scolaires et de bâtiments de la marine militaire permettent, sur le long terme, d'établir des liens qui favoriseront l'éveil de vocation.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41237

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 2004, page 4376

Réponse publiée le : 3 août 2004, page 6065